

Quelle place réserver à la culture dans la politique communale ?

Raymond Weber

Début juin, Forum Culture(s) a présenté son « Manifeste pour la prise en compte de la culture et de la dimension culturelle dans les politiques communales¹ ». Cette plate-forme citoyenne de rencontre, d'échanges et de proposition sur les politiques culturelles, qui regroupe, de manière informelle, des artistes et des acteurs culturels au Luxembourg, avait déjà proposé, en amont des dernières élections législatives, un « Pacte culturel », signé par l'ensemble des partis représentés à la Chambre des députés et dont le programme gouvernemental a repris nombre de réflexions et de propositions.

Pourquoi un tel « manifeste culturel » pour les élections communales ?

Le « Pacte culturel » avait insisté sur le fait que, dans notre société d'information et de connaissance, la création artistique et l'innovation culturelle constituent une ressource stratégique pour l'avenir de notre société. La culture, qui est donc à la fois un bien public et un service public, doit prendre toute sa place dans le débat public et dans la définition de stratégies à moyen et à long terme, tant au niveau national qu'au niveau communal et régional. Et cela essentiellement pour deux raisons :

- d'une part, parce que le secteur culturel (qui concerne, notamment, la mise en valeur du patrimoine, l'aide à la création et à la créativité artistiques, ainsi que la diffusion culturelle) est désormais un secteur économiquement et socialement important (notamment en termes de PIB et de création d'emplois) ;

- d'autre part, parce que la dimension culturelle joue un rôle grandissant dans la politique sociétale et permet de créer de nouvelles dynamiques dans des domaines tels que l'éducation, le tourisme, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, ainsi que dans le développement économique, social et durable.

Ce qui est vrai aux niveaux mondial, européen et national, l'est encore plus dans ces communautés de base que constituent nos villes et nos communes.

Or, quand on lit les premiers programmes et déclarations politiques pour les prochaines élections communales, en octobre de cette année, on a l'impression que nos actuels et futurs élus communaux ne prennent guère en considération ce rôle central de la culture et de l'action culturelle dans leur démarche politique et dans leurs stratégies pour les années à venir.

En faisant ce constat, il ne s'agit pas de nier les progrès incontestables qui ont été faits dans nombre de villes et de communes ces dernières années. Citons, p.ex., quelques améliorations considérables concernant les équipements culturels : Cube521 à Marnach, Opderschmelz à Dudelange, Kulturhaus à Niederanven, Trifolion à Echternach, Kinneksbond à Mamer, sans même parler de la montée en puissance de la Schungfabrik à Kayl et de la restauration très réussie du Théâtre d'Esch-sur-Alzette. Par ailleurs, la culture « événementielle », qui constitue souvent une « vitrine » importante pour les villes et les communes, s'est beaucoup développée, grâce à des festivals, des spectacles de rue, des journées et

week-ends culturels. Enfin, les coopérations culturelles régionales se sont développées, dans des cadres aussi différents que les parcs naturels, les projets LEADER, les coopérations transfrontalières.

Ce qui manque, ce n'est donc pas des initiatives et projets, souvent initiés d'ailleurs par des artistes ou des associations et subventionnés par les communes, mais un plan cohérent de développement culturel qui intégrerait tant les initiatives publiques, notamment en matière d'équipements, si c'est nécessaire², que les projets présentés par le secteur privé et par la vie associative. Citons ici le Manifeste : « en parlant de la responsabilité culturelle des communes, il s'agit, non d'accumuler les centres culturels et autres équipements lourds dans chaque commune (...), mais d'assurer une vie culturelle dynamique, en soutenant les initiatives associatives et en mettant à la disposition des artistes et des acteurs culturels les espaces et les moyens (financiers) dont ils ont besoin pour travailler et pour promouvoir un écosystème culturel démocratique. Il s'agit donc d'un investissement dans les hommes et les femmes, dans les artistes et dans les acteurs culturels, dans les idées et dans les projets, plutôt que dans la construction d'infrastructures de prestige ».

Quels sont les principes essentiels préconisés par ce Manifeste ?

À la base du Manifeste, en plus de l'idée que la création artistique et l'innovation culturelle sont une ressource stratégique pour l'avenir de notre société, il y a l'affirmation que l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle sont des droits humains³, quels que soient notre origine, notre âge, notre sexe, notre religion, notre niveau scolaire, notre culture, notre lieu d'habitation...

Les principes suivants guident aujourd'hui nombre de politiques culturelles communales dans le monde⁴:

- comme cet accès à la culture et la participation à la vie culturelle sont des droits de l'homme, tout comme la liberté culturelle des individus et des groupes est une condition essentielle à la démocratie, la ville/commune doit s'engager à garantir ces droits et à promouvoir leur réalisation dans le quotidien ;
- le patrimoine et les arts participent à la création d'un sentiment d'appartenance et assurent la cohésion sociale autour d'une identité territoriale ;
- le développement culturel est une responsabilité collective. Il repose sur une multiplicité d'acteurs culturels et sociaux (secteurs public, privé et civil) ;
- la bonne gouvernance culturelle se fonde notamment sur la transparence de l'information et sur la

participation citoyenne à l'élaboration de stratégies culturelles, dans les processus de prise de décision comme dans l'évaluation des programmes et projets ;

- la ville/commune est un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et doit promouvoir des espaces de diversité créative, où la confluence des différences permet l'épanouissement et l'émancipation personnels et collectifs ;

- l'affirmation de la diversité culturelle, ainsi que l'ensemble des actions réalisées pour reconnaître et faire vivre les différentes cultures, constituent un facteur essentiel de développement durable de la ville et de la commune, sur les plans humain, économique, politique et social ;

- la qualité du développement local et régional requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (économique, sociale, éducative, environnementale, urbanistique, touristique, etc.) ;

- la politique culturelle au niveau communal doit trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Il ne faut pas oublier que l'initiative autonome des citoyens, pris individuellement (par les artistes, p.ex.) ou réunis en associations ou en mouvements socioculturels, est le fondement de la liberté culturelle ;

- il importe de souligner l'importance de la culture comme facteur de création de richesse et de développement économique, tout comme le rôle de la culture comme facteur de cohésion sociale et de création de nouvelles solidarités ;

- les espaces publics sont des biens collectifs qui appartiennent à tous les citoyens.

Les six pierres de touche d'une politique culturelle communale

Sur la base de ces principes, le Manifeste formule des pierres de touche (*Prüfsteine*), pour inspirer et pour pouvoir évaluer l'action culturelle au niveau communal. Chacune de ces six pierres de touche donne lieu à trois questions.

Les pierres de touche sont les suivantes :

- « l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle de la commune et de la région doivent être garantis ;
- la richesse culturelle d'une commune, en matière d'histoire, de patrimoine architectural et culturel, de soutien à la créativité artistique et à l'innovation culturelle, de cadre de vie, doit être valorisée, dans une perspective de développement durable ;
- dans nos communes de plus en plus multiculturelles, seule une démarche interculturelle et inclusive est capable d'assurer la cohésion sociale ;

La culture, qui est à la fois un bien public et un service public, doit prendre toute sa place dans le débat public et dans la définition de stratégies à moyen et à long terme, tant au niveau national qu'au niveau communal et régional.

Le Manifeste n'est pas un programme ou une politique, mais plutôt un ensemble de principes, un cadre de réflexion et une démarche proposés aux villes et communes [...]

- dans une politique culturelle dynamique, il ne s'agit pas seulement de développer un "secteur culturel", mais aussi de renforcer la dimension culturelle du développement général de la commune ;
- la commune ne saurait être un îlot fermé sur lui-même : elle doit être un écosystème s'ouvrant sur la région, sur l'interrégional et sur l'international ;
- pour voir la commune comme un ensemble vivant et dynamique, il est souhaitable d'établir un plan de développement culturel (*Kulturentwicklungsplan*), à partir d'un état des lieux, d'une vision d'avenir commune, d'objectifs de qualité et de mesures opérationnelles, sans oublier le plan de réalisation, son financement et son évaluation ».

Dans les questions posées, on peut relever plus particulièrement l'insistance donnée :

- aux espaces et infrastructures culturels mis à la disposition des artistes ;
- à l'offre d'éducation permanente offerte aux citoyens ;
- aux efforts de la ville/commune en matière d'éducation culturelle (*kulturelle Bildung*) ;
- à la présence ou non des activités culturelles dans les maisons-relais ;
- à la place de la culture (et notamment du patrimoine naturel et culturel) dans les études préliminaires du PAG (*Bebauungs- und Flächennutzungsplan*) ;
- aux pratiques d'une démarche interculturelle ;
- à la place de la culture en matière d'urbanisme et d'aménagement communal ;
- à l'intégration de la culture dans les médias et autres moyens de communication, au service de l'émancipation des citoyens ;
- à la coopération culturelle régionale et transfrontalière ;
- à l'implication des artistes, acteurs culturels et citoyens dans les plans de développement culturel.

Quelle utilisation du Manifeste ?

Comment donner vie et mettre en pratique maintenant ce « Manifeste pour la prise en compte de la culture et de la dimension culturelle dans les politiques communales » ?

Il est évident que ce texte reste très (trop ?) théorique et qu'il est difficilement applicable tel quel dans des villes et communes dont les dimensions, les moyens financiers et les équipements sont très différents, selon qu'on parle, p.ex., de la ville de Luxembourg ou d'une petite commune rurale.

Dans ce sens, le Manifeste n'est pas un programme ou une politique, mais plutôt un ensemble de princi-

pes, un cadre de réflexion et une démarche proposés aux villes et communes qui pourraient s'en inspirer pour mettre en place leur propre plan de développement culturel, à partir de leur « identité » et sur la base des objectifs de qualité et des objectifs opérationnels qu'elles se fixent elles-mêmes pour les six prochaines années, en dialogue étroit avec l'ensemble des citoyens concernés.

Si ce travail de mise en pratique appartient donc aux communes et à elles seules, le Forum Culture(s) ferait bien de compléter son Manifeste d'« exemples de bonne pratique » qui montrent comment des communes ont déjà – ou projettent de le faire – mis en place des mécanismes de démocratie culturelle et ont donné cohérence à leurs interventions en matière culturelle, tant pour l'action culturelle stricto sensu que pour mettre en œuvre la dimension culturelle dans d'autres domaines de la politique communale globale.

C'est sans doute dans ce sens que le Forum Culture(s) envisage d'organiser, en coopération avec Traffo, au Carré Rotondes, **le 28 septembre prochain**, une table-ronde avec des responsables communaux, pour faire le lien entre réflexion théorique et application pratique et pour faire en sorte que le Manifeste donne lieu à la mise en place de nombreux plans de développement culturel au niveau communal. ♦

1 On peut lire l'intégralité du Manifeste sur le site de Forum Culture(s) : www.forumcultures.lu

2 Le Forum Culture(s) estime que si un bon aménagement du territoire en matière culturelle est très souhaitable, afin de permettre un accès aussi « égalitaire » que possible à la culture, il n'est sans doute pas indispensable que chaque commune de plus de 5 000 habitants dispose d'un centre culturel, doté d'une équipe professionnelle. Une quinzaine de tels centres culturels en région (il y en a actuellement neuf en fonction) devraient pouvoir valablement « couvrir » notre pays, à condition de leur donner les moyens financiers et humains pour remplir leur mission et à condition de développer la coopération régionale.

3 Ce droit culturel humain est notamment affirmé dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU 1948, art. 27), dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU 1966, art. 15) et dans la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007).

4 Cfr. notamment l'Agenda 21 pour la Culture (www.Agenda21culture.net/)